

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

no 2215

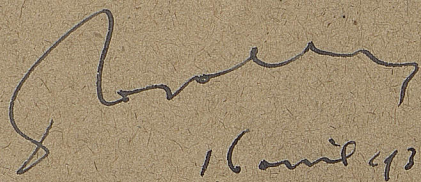
Dossier concernant un Portrait de  
Philippe II, attribué Pantoja,  
cédé à la Galerie historique par  
Mr. le Comte Vander Straden - Ponthoz

NUMÉRO  
D'ORDRE.

DATE  
DE LA PIÈCE.

ANALYSE.

Donné vers le don (Corde roy.) /  
par. 2869.

  
16 avril 1715

2215 no de Mr. le Comte Vander Straden - Ponthoz. - Portrait de Philippe II.



ARCHIVES ROYALES  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

2215

Brux. 21 Juin 1882

à M<sup>r</sup> le Ministre des  
Aff. Indépend.

L'ayant le désir  
exprimé par votre lettre du  
16 de ce mois, et signée des  
Beaux-Arts, M<sup>r</sup> 12872,  
mon honneur / l'honneur de  
vous renvoyer, revêtu  
de notre visa, le content  
de la déclaration concernant  
la cession aux Musées,  
par M<sup>r</sup> le Comte Théodore  
Van der Straeten-Ponthoz  
d'un portrait en pied de  
Philippe II, peint par Par-  
saja & déposé à la Galerie  
Historique.

etc.

Le Secrétaire.  
H. S.

Le Président  
L. S.



MINISTÈRE  
de  
L'INTÉRIEUR.

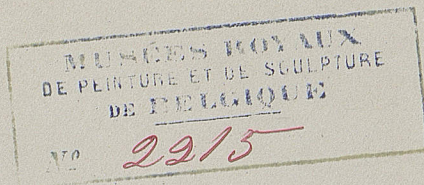
—  
ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N<sup>o</sup> 12872<sup>a</sup>

Bruxelles, le 16 Août 1882



N. B. Rappeler dans la réponse la date et le  
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication  
de l'Administration.

—  
6 ANNEXE. 1

—  
SOMMAIRE.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer,  
en réponse à votre lettre du 25  
juillet dernier, que vous êtes autorisés  
à négocier, au prix de quinze cents  
francs (frs 1500.) pour le musée  
historique le portrait de Philippe II,  
attribué à Dela Cruz qu'il offre  
de céder à l'Etat.

Les contrats et déclarations nécessaires  
pour permettre de régler cette affaire  
sont ci-jointes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir  
bien me renvoyer ces pièces dûment  
approuvées par votre Commission.

Agréez, Messieurs, l'assurance de  
ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,

G. Nolin-Jacquemyns

À la Commission  
directrice des musées  
royaux de peinture et de  
sculpture.



Entre M. Gallait, peintre d'histoire, Président de la  
Commission directrice des Musées de Peinture et de Sculpture  
de l'Etat, agissant au nom de la dite Commission;

Et M. le Comte Ch. Vanderstraeten-Ponthoz, rue  
Balliard, 14, à Bruxelles;

Il a été convenu ce qui suit:

M. le Comte Ch. Vanderstraeten-Ponthoz, cède aux  
Musées de Peinture de l'Etat, au prix de quinze cents  
francs (fr. 1500.-) un portrait de Philippe II peint  
par Pantofa de la Cruz.

Fait en triple à Bruxelles, le 14 Août 1882

Monsieur Comte Van der Straeten Ponthoz

Le Président,

Louis Gallait



Brussels, le 14 Jan 1882.

Ne la présente déclaration s'élèvant  
à la somme de quinze cents francs.

Le Président,

*Le Secrétaire*

Spencer, Louis, & Co.



MUSEES ROYAUX  
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE  
DE BELGIQUE

N<sup>o</sup> 2215

Brux. 25 Juillet 1882

à Mr. le Ministre des  
Intérieur

copie du rapport

Mr. le Comte Vander Straeten  
- Pontlogz offre de céder  
au Museum de l'Etat pour  
la somme de quatre cents  
francs un portrait en  
pied ~~attribué~~ de Philippe  
II, attribué à Pantoya  
de la Cruz. - Cette toile  
paraîtrait offrir de  
l'intérêt pour la Galerie  
historique nous avons  
l'honneur Mr. le Ministre,  
de vous prier de vouloir  
bien nous autoriser à  
l'acquiescer au prix  
modéré qu'en demande  
son propriétaire.

Nous joignons ici  
le rapport de Mr. l'Expert



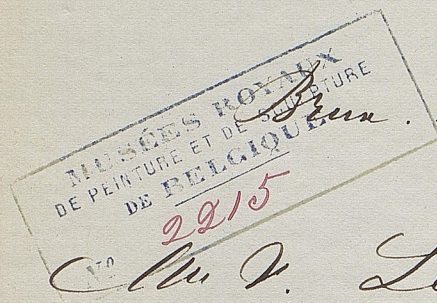
V. Le Roy, votre premier  
M. le Ministre, d'après  
84.

Le Président

Le Secrétaire. S.

PS





Brux. 20 Juillet 1882

M. V. Le Roy

Comm. Exp. des allués.

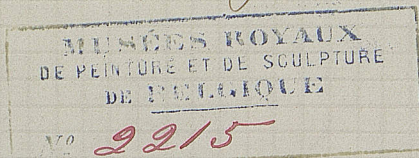
La Com<sup>te</sup> Du est disposée à  
acquiescer, pour la Galerie historique,  
le portrait en pied de Philippe II  
attribué à Pontopce, pour le  
quel M<sup>te</sup> le Comte Vander Straeten  
Pontopce serait disposé à céder  
cet ouvrage, au prix de quinze  
cents francs. Veuillez vous  
bien préoccuper à ce sujet  
des dispositions de M<sup>te</sup> Comte  
Vander Straeten, mais il sera  
certainement de ne pas lui laisser  
ignorer que l'achat définitif  
de ce portrait est subordonné  
à l'approbation ministérielle.

Ag. M. l'Exp. de ma com  
prouvent.

Le Secrétaire  
Ody



Bruxelles, le 19 juillet 1882



Monsieur le Secrétaire,

En réponse à votre lettre en date du 17 Ct, j'ai l'honneur de vous informer que je considère le tableau attribué à Pantoya de la Cruz comme une bonne reproduction ancienne du portrait de Philippe II par Titien. Il pourrait fort bien être de Pantoya qui a fait pour la Cour d'Espagne le portrait de Dona Maria de Portugal, de Dona Marguerite d'Autriche et le portrait de Philippe II âgé.

L'état de conservation est assez bon, mais la préparation se détache de la toile et devra être refixée.

Les portraits historiques étant recherchés, j'estime que celui-ci vaut de 1500 à 2000 francs, puis que l'on paie provisoirement à un artiste moderne pour faire une copie de ce genre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes  
Sentiments respectueux  
Victor Le Roy

à Monsieur Victor Steenon Secrétaire  
de la Commission directrice des Musées  
Royaux de Peinture

Appart-  
à M. de la Cruz  
Pantoya